



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 juin 2025

Date de convocation : **5 juin 2025** En exercice : **15** Présents : **13** Votants : **13+2**

L'an deux mil vingt-cinq, le **12 juin 2025** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Présents :

Mesdames CHERO Marie-Paule, JAGU Odile, JOUANNE Annie, LEBRETON Jocelyne, ODIE Sylvie, SERVANT Sylvette

Messieurs CHICOINE Daniel, CHOUAN Rémy, FORESTIER Jonathan, GLOTIN Patrick, GORRE Gérard, TOUANEL Henri, TRUTIN Gilbert

Absents excusés : Monsieur GIRARD Gwenaël, Madame SANTIER PERCHEREL Manolita

Procuration : M. GIRARD à M. CHICOINE, Mme SANTIER à Mme SERVANT

Elu(e) secrétaire de séance : Monsieur GORRE Gérard

2025-28 : AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES – TARIFS 2025-2026

Considérant la délibération n°2024-31 portant mise en place de la tarification sociale,

Considérant que cette tarification sociale est fixée pour une durée illimitée, jusqu'à une prochaine révision des tarifs ou des aides de l'Etat le cas échéant.

Monsieur le Maire précise qu'il convient au Conseil de se prononcer sur les tarifs périscolaires 2025-2026, applicables à partir du 1^{er} septembre 2025 dans le respect du cadre défini par ladite tarification sociale,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

CANTINE

D'approuver les tarifs de la cantine pour la prochaine rentrée scolaire comme suit :

Quotient familial	Coût du repas	Prix coûtant moyen d'un repas (à la charge de la commune)	Participation commune	Coût restant à charge commune
0-600	1,00 €	9,46 €	59,68%	5,46 €
601-1000	1,00 €	9,46 €	59,68%	5,46 €
1001-1299	4,10 €	9,46 €	59,68%	5,36 €
1300 et +	4,20 €	9,46 €	58,67%	5,26 €

5.20 euros le repas adulte

GARDERIE

D'appliquer les tarifs suivants, pour la garderie au titre de l'année scolaire 2025-2026 :

7h00 - 8h35: 2.25 euros

7h30 - 8h35 : 1.75 euros

16h15 - 17h45: 1.75 euros

17h45 - 18h45: 1.55 euros

D'appliquer une pénalité forfaitaire de 15 € en cas de retard après 18h45 (sauf circonstance exceptionnelle et communiquée).

Vote : majorité – 12+2 pour / 1 abstention

Pour : 12+2, contre : 0, abstention : 1

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICOINE



Le secrétaire de séance
G. GORRE